

COMPAGNIE MINIÈRE DE L'ALANGOUA ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE (1902-1906)

Charles ROULINA, président

Né à Châteaurenard (Loiret), le 5 octobre 1836.
Fils de François Roulina, vigneron, et de Rosalie Filliou.

L'un des rénovateurs de la taillerie de diamants en France.
Établi 15, r. des Trois-Bornes, Paris.
Usines sous la Serre et sur la Bienne à Saint-Claude, à Nemours et à Châteaurenard. Maisons
à Rio-de-Janeiro, Amsterdam, Kimberley (Cape of good Hope).
Fondateur de l'Anglo-French Diamond Mining Company à Kimberley (1881),
puis de la Compagnie générale des mines de diamants (« Diamants Roulina »)(1882),
rachetée en 1889 par la de Beers.
Actionnaire de la [Société anonyme française de Kébao](#) (1889) : charbonnages au Tonkin.
Taillerie de diamants et pavillon des mines de diamants du Cap
à l'Exposition universelle de 1889.
Ses tailleries emploient environ 600 ouvriers (*La République française*, 15 janvier 1890).
Administrateur de la Compagnie française des Mines de San-Martin (Honduras)(1891),
liquidateur de la Compagnie franco-africaine des mines de Diamants (1893),
administrateur de la Frank Smith Diamond Estates and Exploration Cy, Ltd (1901)
de la [Consolidated Goldfields of the Ivory Coast](#),
et de la [Compagnie minière du Sanwi et de la Côte-d'Ivoire](#) (1902),
Fondateur de la Compagnie des mines d'or de San Carlos (Colombie), Bruxelles (1903).

Chevalier de la Légion d'honneur (29 octobre 1889).
Décédé à Neuilly-sur-Seine, 11 *bis*, rue Angélique-Perier, le 24 juillet 1912.

Cie minière de l'Alangoua et de la Côte-d'Ivoire
Constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 janvier 1903)

Suivant acte reçu par M^e Constantin, notaire à Paris, le 14 novembre 1902, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de : Cie minière de l'Alangoua et de la Côte-d'Ivoire.

Elle a pour objet l'exploitation des droits de recherches et permis en cours de demande dont il lui a été fait apport, l'exploitation de toutes concessions de territoires, mines, travaux publics, ainsi que l'achat et la vente du matériel nécessaire à l'exploitation et à l'exploration.

Le siège social est à Paris, 44, rue Lafayette [suit la Banque Lippens].

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le fonds social est de 100.000 fr. et divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 750 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs en représentation

de leurs apports. Les 250 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées intégralement.

Sur les bénéfiques nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale et le surplus sera réparti entre les actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Charles Roulina, demeurant à Paris, 55, rue Lafayette ; Henri Lippens ¹, 50, rue des Carbonnets à Bois-Colombes ; et Édouard Giard ², 11 bis, rue Jean-Baptiste-Dumas, à Paris. — *Petites Affiches*, 20 déc. 1902.

15. COMPAGNIE MINIÈRE DE L'ALANGOUA ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE

Société anonyme constituée à Paris le 25 novembre 1902

(*Le Moniteur des colonies*, « [La Côte-d'Ivoire](#) », 1903)

Capital : 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Objet : acquisition et mise en valeur de propriétés minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : permis à la Côte-d'Ivoire, dans l'Alangoua, Sanwi, Indénié et Akapless.

Conseil d'administration : MM. [Charles] Roulina (président), H[enri] Lippens, E[douard] Giard.

Représentant : à Grand-Bassam, M. H. Vallée.

Siège social : à Paris, 44, rue La-Fayette.

(Filiale de la Consolidated Goldfields of the Ivory Coast Limited).

Cie minière de l'Alangoua et de la Côte-d'Ivoire

Transfèrement du siège social

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mars 1903)

[suit la Banque Lippens]

Par décision du conseil d'administration en date du 27 février 1903, le siège social de cette compagnie a été transféré, 3 rue Pillet-Will, à Paris. — *Petites Affiches*, 4 mars 1903.

Cie minière de l'Alangoua et de la Côte-d'Ivoire

Dissolution

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1905)

Les actionnaires de cette compagnie, réunis en assemblée extraordinaire le 13 janvier 1905, ont voté la dissolution de la société et ont nommé liquidateur M. Fernand Saal, demeurant à Paris, 3, rue Pillet-Will. — *Petites Affiches*, 10 février 1905.

(*Les Archives commerciales de la France*, 15 février 1905)

Paris. — Dissolution. — CIE MINIÈRE DE L'ALANGHOUA ET DE LA CÔTE-D'IVOIRE. — Liquid. : M. Saal, 3, Pillet-Will. — 13 janv. 1905. — *Petites Affiches*.

¹ Henri Lippens (1870-1928), ingénieur, ECP, [banquier](#).

² Édouard Giard (Valenciennes, 1876-Paris, 1966) : avocat, beau-frère de Gérard Dufour, de la Banque H. Lippens), il fait carrière dans différentes affaires patronnées par cette banque. Voir [encadré](#).

Cie minière de l'Alangoua et de la Côte-d'Ivoire
Clôture de la liquidation
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 janvier 1906)

Les actionnaires de cette Compagnie, réunis en assemblée extraordinaire le 31 décembre 1905, ont voté la clôture définitive de la liquidation de la société et donné au liquidateur *quitus* de sa gestion. — *Petites Affiches*, 21 janvier 1906.
